



Participation
financière
de ma
collectivité

Maintien
de salaire
en cas d'arrêt
de travail

Réserve
aux agents
des collectivités
adhérentes à la convention
de participation
CdG59
Titulaires - Contractuels

**“ Lorsque je suis en arrêt de travail : ce que garantit
mon statut en tant qu'agent titulaire ou stagiaire
à temps complet ou partiel (plus de 28H par semaine) ”**

TRAITEMENT



■ Indemnisations statutaires : administrations territoriales, Sécurité sociale

**“ Agent non-titulaire : je peux aussi bénéficier
de l'offre Prévoyance Intérieure ”**

mes garanties



Pour préserver mon niveau de vie en cas d'arrêt de travail,
ma collectivité propose l'offre Prévoyance Intérieure :

Garanties de base	NIVEAU DE GARANTIE 1	NIVEAU DE GARANTIE 2
Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail	95%⁽¹⁾ du traitement de référence net	90%⁽¹⁾ du traitement de référence net
Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail + Maintien de Salaire en cas d'Invalidité permanente	95%⁽¹⁾ du traitement de référence net + 95% du traitement de référence net	90%⁽¹⁾ du traitement de référence net + 90% du traitement de référence net
Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail + Maintien de Salaire en cas d'Invalidité permanente + Perte de retraite suite à invalidité	95%⁽¹⁾ du traitement de référence net + 95% du traitement de référence net + 100% de la perte de retraite	90%⁽¹⁾ du traitement de référence net + 90% du traitement de référence net + 100% de la perte de retraite

Garanties optionnelles	NIVEAU DE GARANTIE 1 OU 2
Capital Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	27 232 €
Rente Education	10% du traitement net annuel (évalué à la date du sinistre)

(1) Indemnisation maximale dans les conditions de la garantie contractuelle sur la base d'un mois de 30 jours.



**DÉFINITION
DU TRAITEMENT DE RÉFÉRENCE**
au choix de l'agent

- Le Traitement Indiciaire Brut (TIB)
- + La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- ou
- Le Traitement Indiciaire Brut (TIB)
- + La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- + Le Régime Indemnitaire (RI)

**AVANTAGES
exclusifs**

- Prise d'effet immédiate
- Adhésion quel que soit votre âge
- Adhésion quel que soit votre état de santé
- Gratuité des frais d'adhésion et de dossier
- Pour les agents en activité de service

mes services associés



Garanties Assistance⁽¹⁾

- En cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail ou d'Invalidité
 - ➔ **Informations médicales, juridiques et vie pratique**
informations téléphoniques du lundi au samedi de 8h à 19h.
 - ➔ **Assistance psychologique** : jusqu'à 5 entretiens téléphoniques et 3 entretiens en face à face avec un psychologue clinicien.
 - ➔ **Aide ménagère** : jusqu'à 30h sur les 30 jours suivant l'événement.
- En cas d'Incapacité Temporaire Totale de Travail
 - ➔ **Aide au retour à l'emploi** : pré-évaluation par des travailleurs sociaux et des ergothérapeutes, analyse et plan d'actions personnalisés > jusqu'à 2 entretiens téléphoniques par mois sur 12 mois et/ou 3 visites (domicile, employeur...) sur 12 mois.
- En cas d'Invalidité
 - ➔ **Conseil social** : diagnostic personnalisé réalisé par un travailleur social ou assistant social, informations sur les démarches liées à l'invalidité et sur les acteurs médico-sociaux > jusqu'à 5 entretiens téléphoniques par an.
 - ➔ **Relais service à la personne** : mise en relation avec une plateforme de services à la personne.
- En cas de Décès
 - ➔ **Aide à l'organisation des obsèques** : aide aux démarches et mise en relation avec un prestataire ; avance des frais afférents.
 - ➔ **Prise en charge des enfants de moins de 15 ans** : venue d'un proche pour la garde des enfants, transfert des enfants, garde des enfants jusqu'à 6 heures par jour pendant 8 jours maximum.



Action sociale

- **Secours solidarité handicap** : aide pour faire face à une dépense importante et urgente dans le cadre du handicap
- **Micro prêt social** : pour financer des projets de vie dans un cadre social



Logement

- **Prêt caution locative** pour financer le dépôt de caution
- **Aide à l'installation** : prêts bonifiés pour financer les dépôts de garantie, les frais de déménagement,...



Service curatif contre le surendettement



Mme Lina D., a un traitement net à plein traitement hors primes qui s'élève à **1 912,46 €** par mois.

Suite à un accident, Madame Lina D. est en congé maladie, Mme Lina D. perçoit un complément de son demi-traitement par Intérierale lui garantissant un revenu net à **95%** soit **1 816,84 €** par mois (pension CNRACL incluse).



Mme Jennifer B., a un traitement net à plein traitement hors primes qui s'élève à **1 912,46 €** par mois.

Suite à un accident, elle est en congé maladie ; Mme Jennifer B. perçoit un complément de son demi-traitement par Intérierale lui garantissant un revenu net à **90%** soit **1 721,21 €** par mois (pension CNRACL incluse).

mes cotisations



Participation employeur

NIVEAU DE GARANTIE 1 95 % du traitement de référence net	
Taux mensuels de cotisation en % du traitement de référence choisi par l'agent	Taux mensuels de cotisation en % du traitement de référence choisi par l'agent

Garanties de base	EFFECTIF ASSURÉ ≤ 50%	EFFECTIF ASSURÉ > 50%
Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail	1,13%	1,10%
Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail +	1,74%	1,69%
Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail		
Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail +	1,97%	1,91%
Perte de retraite suite à invalidité		
Garanties optionnelles		
Capital Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	0,33%	0,32%
Rente Education	0,29%	0,28%

NIVEAU DE GARANTIE 2 90 % du traitement de référence net	
Taux mensuels de cotisation en % du traitement de référence choisi par l'agent	Taux mensuels de cotisation en % du traitement de référence choisi par l'agent

Garanties de base	EFFECTIF ASSURÉ ≤ 50%	EFFECTIF ASSURÉ > 50%
Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail	1,01%	0,98%
Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail +	1,52%	1,47%
Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail		
Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail +	1,74%	1,69%
Perte de retraite suite à invalidité		
Garanties optionnelles		
Capital Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie	0,33%	0,32%
Rente Education	0,29%	0,28%

Tarifs exprimés en TTC et incluant la Taxe Sur les Conventions d'Assurance (TSCA)



- **LES COTISATIONS** sont calculées à partir du traitement de référence brut
- **LES INDEMNISATIONS** sont calculées à partir du traitement de référence net



La participation de votre employeur est à déduire de votre cotisation mensuelle

comment 
adhérer



Je souhaite adhérer au contrat Prévoyance

Je suis déjà assuré(e)

Je ne suis pas assuré(e)

↓
Je n'oublie pas de me munir de mon :
- N° d'adhérent
- N° de contrat ou de SS

↓
Je résilie mon contrat actuel
par lettre recommandée avec AR

↓
Avant la date d'échéance
ou grâce à la loi Châtel*

↓
Je complète le bulletin d'adhésion sans omettre
d'accompagner les pièces à joindre, de le dater et de le signer

↓
Je transmets mon Dossier d'Adhésion
à la Direction des Ressources Humaines

*L'assuré dispose d'un délai de 20 jours à compter de la date d'envoi de l'avis d'échéance pour mettre fin à son contrat. Pour la date d'envoi, le cachet de la Poste fait foi. Lorsque cette information ne lui a pas été adressée, l'assuré peut mettre un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.



**+
d'infos**

- **ma** adresse mail dédiée :
Mail : cdg59@interiale.fr
- **ma** ligne téléphonique dédiée :
Tél : 03 28 53 28 73

4 BONNES RAISONS d'adhérer à Intériaile

1 Intériaile, experte des agents territoriaux

- Connaissance approfondie des métiers et des 8 filières territoriales
- Services spécifiques pour les agents territoriaux
- Mutuelle historique de la Fonction Publique Territoriale depuis 1948

2 Intériaile, proche solide et pérenne

- Un réseau de proximité : une agence locale avec une équipe dédiée, des permanences dans votre collectivité
- 1^{ère} mutuelle des Conseils Départementaux
- 485 157 personnes protégées au 01/01/2016

3 Une qualité de service

- A réception du dossier complet, vos remboursements sous 4 jours
- Un espace web adhérent (consultation de vos remboursements, changement de coordonnées, ...)

4 Groupement organisé par le CdG59

- Garanties contractuelles de haut niveau
- Tarification optimisée
- Contrat sécurisé